



## ***DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2022***

### **Quatre membres du parti UPRONA arrêtés en commune Rutovu, province Bururi**

Dans la matinée du 31 octobre 2022, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Arnaud, Jean Ndemeye et Caritas Niyonsaba et son mari, Cyriaque Bizindavyi, tous membres du parti UPRONA, ont été arrêtés par la police du commissariat communal de Rutovu accompagnée par le chef de zone et le conseiller collinaire de Kajondi. Par après, ils ont été conduits au cachot de la police à Bururi par le responsable provincial du SNR, Germain. Selon des sources sur place, avant de leur arrestation, ces derniers ont effectué une fouille et perquisition respectivement chez Emile Ndayizigiye (père d'Arnaud), Caritas Niyonsaba et Jean Ndemeye. Ainsi, ils ont saisi sous le lit d'Arnaud, un chargeur contenant 11 cartouches en bon état, chez Jean Ndemeye, un fusil de type SAV Machine Gun ainsi qu'un chargeur tous en mauvais état. Selon les mêmes sources, il s'agit d'un montage dû aux conflits familiaux car Arnaud venait de passer 4 jours au cachot suite à un conflit de pomme de terre volées chez Jean Ndemeye, lui aussi qui est de la même famille que Cyriaque Bizindavyi.

### **Deux personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 novembre 2022 indique qu'en date du 3 novembre 2022, au bureau de l'administrateur de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Onésime Ndirikirenza alias Kineti et un prénommé Obède, chef de colline Ruvumera ont été arrêtés par des policiers sur ordre l'administratrice communal Marie Goreth Irankunda en collaboration avec le procureur général, Eliphase Ndayishimiye. Selon des sources sur place, un prénommé Sedeky, membre du parti CNDD-FDD et commissionnaire des parcelles, originaire de la colline voisine Nyabutare s'est approprié d'une propriété appartenant à Obède sur cette colline. Ce chef de colline a été accusé de passer outre cette mesure ce que les collègues et les membres de sa famille réfutent. Ils accusent plutôt le procureur Eliphase Ndayishimiye et l'administratrice Marie Goreth Irankunda d'agir ainsi suite à des pots de vin qu'ils ont reçus de la

part de ce commissionnaire. Ce dernier est accusé de s'être approprié plusieurs propriétés foncières sur presque toutes les collines de la commune Nyanza-lac en collaboration avec certains responsables de la CNTB et chaque fois après l'exécution du procès, il vend la propriété acquise. Onésime Ndirikirenza et Obède sont pour le moment gardés au cachot du parquet de Makamba.

### **Six hommes de la tribu des Masai arrêtés en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 23 novembre 2022, en province Karuzi, 6 hommes de la tribu des Masai, originaires de la Tanzanie ont été arrêtés par des policiers qui les ont conduits au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Selon des sources sur place, en date du 25 novembre 2022, les victimes ont été embarquées à bord d'une camionnette de la commune Buhiga vers Kobero, frontalière avec la Tanzanie. Selon les mêmes sources, le Gouverneur de cette province avait ordonné l'arrestation de tous les Masai après la diffusion de l'audio sur les réseaux sociaux appelant la population de mettre en doute les activités de ces masai au Burundi.

### **Huit enseignants arrêtés en province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 17 novembre 2022, Onesphore Nsabiyumva, DPE de Ruyigi s'est arrogé le droit d'arrêter 4 enseignants dont Chantal, encadreuse au Lycée communal de Kirangara, Aline Irambona et Dieudonné, qui attendaient un véhicule pour se rendre au service. Selon des sources sur place, il les a conduits au cachot de la police de Ruyigi. Selon des sources sur place, Onesphore Nsabiyumva a arrêté également deux femmes et deux hommes en date du 21 novembre 2022. Il les a conduits au cachot mais comme la police a refusé de les mettre au cachot, Onesphore leur a exigé de rester debout au drapeau devant la province.

### **Un père et ses deux fils arrêtés en province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 novembre 2022 indique qu'en date du 13 novembre 2022, Vincent Ntukamazina, originaire de la colline Rweza, commune Vyanda, province Bururi et ses deux fils, Jules Nsengiyumva et Levis Niyomukiza ont été arrêtés et conduits à la prison de Bururi après qu'ils aient répondu à l'audience du Procureur de la République dans cette province. Selon des sources sur places, Jules Nsengiyumva et Levis Niyomukiza ont été arrêtés à Kaganza par des policiers du commissariat communal de police Vyanda en complicité avec Ferdinand Ndayikengurukiye membre de la milice Imbonerakure, Directeur de l'ECOFO Kigoti, originaire aussi de la colline de Rweza tandis que leur père a été arrêté, le lendemain. Selon les mêmes sources, deux jours avant, Jules s'était battu dans un cabaret sis à Gikoma de la même colline avec Oscar Nkunzimana, frère de Ferdinand suite aux injures qu'Oscar lançait à Jules comme quoi leur père est un sorcier ce qui était même mentionné sur le dossier quand ils étaient au cachot du commissariat communal de police de Vyanda.

### **Vingt-six personnes dont 14 enfants arrêtées en commune Kigamba, province Cankuzo**

En date du 27 novembre 2022, dans la brousse, sur les collines Rujungu et Saswe, zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo, vingt-six personnes dont 14 enfants ont été arrêtées par la

police et Anitha Nibogora administrateur de la commune Kigamba en train de prier. Ces victimes ont été conduites au commissariat provincial de police avant de les forcer le lendemain à prendre un véhicule d'une agence de transport pour les conduire à Bujumbura sur leurs frais. Selon des sources sur place, six parmi elles y avaient érigé des huttes, il y a 4 mois. Interrogées par l'administration, ces personnes ont répondu qu'elles avaient une mission de prier Jésus Christ, qu'elles ne craignent personne et qu'elles n'ont que 3 choix « mourir, être emprisonnées et vivre dans la brousse au nom de Jésus Christ ».

### **Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza Lac, province Makamba**

En date du 2 décembre 2022, sur les collines Bukeye et Kazirabageni, commune Nyanza Lac, province Makamba, Thaddée Ndayishimiye, secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Jean Claude Nduwimana, ancien administrateur de la commune Nyanza-Lac de 2015 à 2020 et Jonathan Mpawenayo, responsable communal de la milice Imbonerakure à Nyanza-lac ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat à Makamba par le Commissaire provincial de police accompagné du commissaire communal de police de Nyanza-lac sur l'ordre de Françoise Ngozirazana, Gouverneure de la province. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après une fouille perquisition opérée chez eux et aux domiciles des membres des conseils communaux. après destitution du bureau du conseil communal Nyanza-Lac. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir commandité les conseillers communaux à destituer les membres du bureau de ce conseil communal.

### **Trois personnes arrêtées en commune Ndava, province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 décembre 2022 indique qu'en date du 26 novembre 2022, sur la colline et commune Ndava, province Mwaro, Anita Rose Ndayikengurukiye, Angela Ndayishimiye et Rose Hatungimana ont été arrêtées par la police sur l'ordre du Colonel Laurent Harerimana, leur beau-frère et ancien commandant du camp Mwaro. Selon des sources sur place, elles étaient accusées de s'être opposées à l'exploitation d'un boisement qui appartient à toute la famille car situé sur une propriété foncière non encore partagée. Selon les mêmes sources, elles ont passé toute une semaine dans ce cachot de la zone Ndava. En date du 2 décembre 2022, le matin, comme la nouvelle commençait à circuler sur les réseaux sociaux, ces trois femmes ont été libérées.

### **Huit rwandais et un congolais arrêtés en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 novembre 2022 indique qu'en date du 26 novembre 2022, vers 11 heures, aux quartiers Sanzu et Gasanda, commune et province Ruyigi, huit rwandais dont Callixte, enseignant de l'ECOFO Rutimbura, Bitege, une femme nommée Inaburanga, Françoise Mukamana et Talonja de nationalité congolaise ont été arrêtés à leurs domiciles et ont été conduits par Isidore Kinyabwoya, chef du quartier Sanzu et le prénommé Zaïre accompagnés par des chefs de la milice Imbonerakure respectifs, au cachot du commissariat

provincial de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, jusqu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, excepté Inaburanga et Françoise Mukamana, femmes mariées à des Burundais et Talonja qui était malade, les autres étaient encore au cachot. Signalons que ces victimes vivent au Burundi il y a plus de 40 ans et sont prises comme des boucs émissaires au conflit en République Démocratique du Congo.

LIGUE IITEKA